



HAL
open science

Évaluation collective et attributs individuels. À propos de la notion de publiant de l'AERES

David Pontille, Didier Torny

► **To cite this version:**

David Pontille, Didier Torny. Évaluation collective et attributs individuels. À propos de la notion de publiant de l'AERES. Bulletin de l'ASES, 2012, 40, pp.28-35. halshs-01858079

HAL Id: halshs-01858079

<https://shs.hal.science/halshs-01858079>

Submitted on 19 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Évaluation collective et attributs individuels. À propos de la notion de publiant de l'AERES.

David PONTILLE

Centre de Sociologie de l'Innovation CNRS (UMR7185) - Mines-ParisTech
david.pontille@mines-paris.fr

&

Didier TORNY

Risques, Travail, Marchés, Etat INRA (UR 1323) torny@ivry.inra.fr

Bulletin de l'ASES, n°40, décembre 2012, p. 28-35.

À l'échelle internationale, l'intensification de la compétition pour l'excellence scientifique se traduit par une prolifération d'outils d'évaluation destinés à mesurer systématiquement les universités, à rationaliser les organismes de recherche, et améliorer les performances des enseignants-chercheurs. Ce mouvement s'accompagne d'un véritable enthousiasme de la part des gouvernements et des agences publiques dans plusieurs pays (Auranen et Nieminen, 2010). Mais il conduit simultanément à des prises de position critiques, et soulève des inquiétudes récurrentes sur les risques de la "quantophrénie" tous azimuts.

Nous reviendrons ici sur un de ces dispositifs, qui a particulièrement agité le monde des sciences humaines et sociales en France : la notion de "publiant", instaurée par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). En tant qu'indicateur de caractérisation des unités de recherche, la notion de publiant constituait un des éléments pris en compte dans la notation globale des laboratoires¹. Chaque chercheur et enseignant-chercheur peut se voir attribuer ce qualificatif à condition que ses publications remplissent les critères de qualité et de quantité fixés par l'Agence. Destinée à l'évaluation des laboratoires, la notion se réfère à un calcul : le "taux de publiants".

Cet indicateur est traversé par une tension majeure, source des intenses critiques formulées à son égard. Une partie de l'évaluation des collectifs de recherche se fonde sur une mesure agrégée des productions individuelles des chercheurs et enseignants-chercheurs. Une telle tension est récurrente dans la production scientifique : quel que soit le type de recherche, y compris en SHS, les activités sont d'abord distribuées sur un collectif plus ou moins élargi, elles passent ensuite au filtre d'une (ré)attribution des actes de chacun, parfois de manière tellement drastique qu'un seul des

¹ Cette notation globale a depuis été abandonnée par l'AERES

contributeurs est jugé digne d'endosser le crédit scientifique (Pontille 2004). Autrement dit, les entités collectives et individuelles ne sont pas données *a priori*, elles sont le résultat de différentes épreuves qui portent sur leurs qualités jugées pertinentes et leur grandeur. Dans cette perspective, la notion de publiant n'a pas uniquement rendu cette

Le publiant sous toutes ses coutures

En décembre 2007, l'AERES publiait les "critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs 'publiants'". Ce document mettait ainsi en scène un qualificatif que pouvaient recevoir les personnels scientifiques ayant signé au cours des quatre dernières années un nombre minimal de "publications de rang A". Or, loin d'être une nouveauté, la notion de publiant est un héritage direct des pratiques de la Mission Scientifique Technique et Pédagogique (MSTP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur qui s'appuyait déjà, pour évaluer les collectifs, sur une mesure individuelle agrégée². Afin de répartir des lignes de crédit "recherche" du ministère, la MSTP qualifiait depuis longtemps les enseignants-chercheurs et chercheurs d'"actifs" ou de "productifs" en fonction de leur volume de publications. Ainsi, pour les "sciences humaines et humanités", des critères quantitatifs étaient déjà présents, alors qu'en "sciences sociales", le critère n'était pas explicitement quantitatif. De plus, le terme de publiant avait été introduit plus récemment à la MSTP parce que "non publiant" était considéré comme une qualification moins stigmatisante qu'"inactif" ou "non productif"³.

Pour être publiant, le nombre minimal de publications varie suivant les groupes de disciplines et inclut des types de documents divers (conférences, thèses, ouvrages...) en plus des articles publiés dans des revues à comité de lecture. L'AERES a publié sur son site des versions successives de cette définition sans grandes modifications, à part le remplacement de la notion de "publiant" par celle de "produisant en recherche et valorisation" pour élargir les activités considérées. Cependant, trois ans après l'introduction de cette nouvelle terminologie, la détermination des "produisants" est encore identique à celle utilisée naguère pour les "publiants". Aussi nous utiliserons préférentiellement ce terme, beaucoup plus connu et dont l'usage est encore intimement lié à cette définition de l'AERES, mais nous conserverons la terminologie employée dans les documents d'origine lorsqu'ils sont cités.

Comment en pratique le publiant est-il déterminé? L'AERES indique dans ses documents sur les procédures d'évaluation que, lors de la visite effectuée, "le directeur présentera et commentera son décompte des « producteurs » de l'unité"⁴. La question de l'évaluation de ce calcul par le comité de visite est laissée en suspens, mais il semble qu'il soit rarement mis en cause, et notamment pour les grandes unités, en raison des coûts de vérification associés. Cette mesure est ensuite rapportée dans un tableau "rassemblant des éléments factuels quantitatifs répartissant les publiants de l'unité par

² Pour une histoire plus complète des héritages institutionnels de l'AERES, voir Pontille et Torny (2012b).

³ MSTP, « Critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs publiants », 18.07.2007.

⁴ Le site AERES ayant disparu au profit de celui de l'HCERES et son archivage n'ayant pas été systématiquement effectué, la référence de ce texte présent à l'adresse suivante a disparu. <http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Visite-de-l-unite-de-recherche>

établissement et organisme de rattachement”⁵, détachable du rapport proprement dit. Il existe trois autres variables quantifiées : le volume de personnel en équivalent temps plein, le nombre de HDR et le nombre de thèses. Mais ces dernières sont des mesures dont la définition ne dépend pas de l’AERES et qui est relativement consensuelle, en dépit de discussions sur les personnels à temps partiel ou les thèses co-encadrées. Aussi, cet indice est le seul outil quantifié de l’ensemble du processus AERES dont le résultat apparaît problématique, contestable ou manipulable. Mais de quel indice parle-t-on ?

Valoriser le collectif ou exacerber les performances individuelles

Suivant les “vagues” de l’AERES et les rapports, on passe du “nombre” de publiants au “taux” : ce simple glissement est déjà une opération de collectivisation puisqu’on s’éloigne d’une collection d’individus pour s’approcher d’une mesure attribuable au collectif. A l’inverse, partir du nombre de publiants pour dire “X est publiant” stabilise la mesure pour en faire une qualité de la personne, si ce n’est permanente, en tout cas durable. Une manière plus franche de prévenir la qualification des personnes est d’aménager cette définition en y introduisant des formes modales à la place d’un critère booléen. Nous avons pu en documenter deux. En amont de la définition du publiant, certains délégués scientifiques en SHS ont considéré, sur la base d’une production scientifique bien plus importante, qu’il fallait créer une définition de “super-publiant” qui aurait compté pour deux ou trois publiants. Cette proposition n’a pas été retenue. Mais en aval de cette définition, lors des comités de visite, il semble qu’une évaluation *ad hoc* soit souvent préférée à l’usage de la liste officielle de revues, en négociation avec le directeur des unités évaluées. Deux délégués scientifiques nous ont ainsi rapporté la création de “demi-publiants” dans les cas- limites, ce qui n’était pas gênant à leurs yeux, puisqu’ils devaient faire remonter un nombre entier total de publiants, et non les identifier.

Dans d’autres pays, des systèmes de comptage introduisent encore plus d’écart avec une qualification des personnes. Ainsi, en Norvège, les publications sont côtées différenciellement suivant leur type (ouvrage, chapitre d’ouvrage, article) et leur “niveau”, mais surtout la co-signature est prise en compte (Pontille et Torny, 2011). Ainsi, si un article est cosigné par trois chercheurs, dont deux de l’université A et un de l’université B, alors la première recevra deux tiers des “points” de la publication et la seconde un tiers des points. Seul le total de l’université est pris en compte

Être évalué, prendre des mesures

Chaque type de dispositif, dans sa définition, son calcul et sa présentation, ouvre donc préférentiellement la voie soit à une qualification stable des personnes, soit à une mesure qui leur est attribuable, soit à un indice collectivisé qui sert par exemple d’appui pour déterminer les “meilleurs laboratoires”. Cette manufacture des dispositifs n’empêche pas des usages variés, parfois fort différents de ceux prévus par leurs concepteurs. Cette capacité des utilisateurs à se détourner

⁵ Le site AERES ayant disparu au profit de celui de l’HCERES et son archivage n’ayant pas été systématiquement effectué, une copie d’une version ultérieure est disponible à l’adresse suivante. <http://docplayer.fr/27721194-Processus-de-redaction-du-rapport-et-de-notation-dans-l-evaluation-des-unites-de-recherche.html>

des usages prescrits par les dispositifs techniques et à en produire de nouveaux en se les appropriant constitue un résultat important de l'anthropologie des techniques (Akrich, 1998).

C'est particulièrement vrai pour les mesures de l'évaluation de la recherche. Qu'on indique aux chercheurs australiens qu'on va désormais compter leurs publications, et leur nombre total d'articles augmente rapidement, quitte à les découper en deux ou trois, ou à les publier dans des revues jugées marginales (Butler, 2004). Qu'on modifie le classement d'une revue en économie et celle-ci constate une chute rapide des propositions d'articles. Qu'une revue, suite à une erreur de calcul, voit son facteur d'impact chuter en flèche, et des auteurs retirent leurs articles à paraître, montrant ainsi que c'est l'indicateur qui compte et non la qualité sous-jacente mesurée.

Aux yeux de nombreux usagers, le choix du taux de publiants comme critère d'évaluation amène à privilégier l'activité de publication sur les autres missions des enseignants-chercheurs (enseigner, encadrer des étudiants, animer des séminaires, s'investir dans des activités administratives...), qui ne sont pas prises en compte sous une forme quantitative. Aussi, l'importance de la notion de publiant réside dans la médiation (réalisée par les évaluateurs ou les évalués) qu'elle opère entre l'évaluation rédigée dans le rapport du comité de visite de l'AERES et la note obtenue, apparaissant donc comme un point particulièrement sensible pour l'action dans les unités de recherche. Être mieux évalué équivaut alors à modifier son taux de publiants, par tous les moyens imaginables.

Redresser son taux de publiants

Parmi les différents éléments empiriques que nous avons collectés, prenons l'exemple d'un laboratoire de sociologie de grande taille, dont les réactions au rapport du comité de visite montrent une gamme de possibles. Ce rapport soulignait l'existence d'un taux trop élevé de non-publiants, la production scientifique du laboratoire se concentrant sur quelques chercheurs⁶. Cette appréciation, accompagnée de commentaires plus précis, semblait être la raison de la note "B" attribuée à sa production scientifique, en retrait des autres notes.

Face à cela, ce laboratoire envisage trois types de mesure en vue d'inciter à la publication et d'améliorer le taux de publiants, la première étant on ne peut plus classique et pointant l'ensemble du laboratoire comme source d'action : la mise en place d'ateliers de publication et la diffusion d'instruction sur le site web du laboratoire. Cette mesure est donc de nature organisationnelle,

valable pour l'ensemble du collectif, indépendamment des personnes, même si on imagine bien qu'elle se fonde sur une distribution de rôles, les "mieux publiants" aidant les autres à acquérir des routines de publication. La deuxième mesure relève des mécanismes classiques d'incitation au sens économique du terme, puisqu'il est proposé de coupler production passée et financement présent. Il s'agit notamment de distribuer des "bonus par équipe" lors de la publication d'un article dans une

⁶ L'hétérogénéité de la production scientifique est un résultat constamment retrouvé par l'évaluation quantitative des productions depuis les études pionnières de Solla Price (1963) il y a plus d'un demi-siècle.

revue de la liste de référence de l'AERES. Comme on le voit, cette mesure est de nature collective : néanmoins ce n'est plus le laboratoire qui est considéré, mais des sous-ensembles supposés plus à même de représenter les dynamiques de recherche et d'engendrer des formes de solidarité plus fortes entre ses membres.

Ce qui n'est pas le cas de la troisième mesure qui envisage d'importer une solution développée dans un laboratoire voisin : la rétrogradation d'un membre du laboratoire en membre associé s'il n'est pas publiant, voire l'exclusion du contrat quadriennal si son statut de "non-publiant" perdure. La mesure n'est plus ici collective, mais individuelle, elle n'est plus incitative mais punitive, la perte progressive du statut étant la résultante d'une qualité infamante : le "non publiant".

Cette gamme d'actions n'est pas consensuelle : si tous s'accordent à juger positivement la première, la mise en œuvre des deux autres fait l'objet de jugements contrastés. Pour certains, la variation financière est plus légitime pour inciter la publication et devrait permettre d'éviter la marginalisation individuelle. Pour d'autres, cette dernière solution doit être privilégiée parce qu'ils la considèrent comme une mesure de protection pour ceux qui auraient du mal à publier : exclus « sur le papier », ils demeureraient au cœur du dispositif de recherche avec les mêmes moyens que les autres. Ces deux positions contrastées reposent sur un accord commun : la publication doit demeurer de l'ordre de l'accomplissement professionnel, et non devenir une contrainte.

Ce laboratoire n'a pas déployé l'ensemble des possibles : une autre action aurait pu être, par exemple, le développement de la pratique du *gift authorship*, c'est à dire l'addition de noms dans la liste des signataires en vue d'un contre-don futur, qu'il soit l'ajout symétrique dans des publications à venir ou constitué d'échanges monétaires⁷. Néanmoins, l'exemple de ce laboratoire montre combien les tensions propres à l'indice de l'AERES privilégient des formes d'alignement des pratiques tantôt collectives, tantôt individualisées. Là encore, les raisons qui poussent à la publication sont réparties entre différentes entités : le laboratoire dans son ensemble, telle équipe, ou chaque individu.

Quelles mesures pour l'évaluation collective ?

Mais ces actions reposent sur un horizon d'attente jugé stable : le taux de publiants demeurera une mesure importante. Or, ses ambiguïtés, très largement mises en avant par les critiques, sont bien connues des responsables de l'AERES, qui ont hérité d'un dispositif ministériel sans parvenir réellement à le transformer. Le contexte des assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche donne l'occasion à l'Agence de montrer sa volonté réformatrice en supprimant ce taux au nom du caractère collectif de l'évaluation.

⁷ Pour une analyse plus détaillée de ces pratiques et des tentatives de leurs régulations institutionnelles, voir Pontille et Torny (2012a).

« L'AERES évalue les structures et non pas les individus. Afin de ne pas prêter au soupçon de se livrer à une évaluation individuelle qui ne dit pas son nom, l'AERES est décidée à ôter du dossier d'évaluation des unités de recherche toutes les informations qui peuvent laisser planer une ambiguïté à ce sujet : fiche individuelle, calcul du taux de producteurs »⁸.

Cette suppression peut non seulement prendre à revers les actions mises en place dans de nombreuses unités de recherche, mais elle repose la question des outils d'évaluation collective. Les dispositifs ordinaires du monde de la recherche conduisent en effet le plus souvent à des attributions individuelles : l'obtention de financements propres, la participation à des comités de revues ou de colloques, la nomination à des structures d'expertise publiques, la réception de prix les plus divers sont autant d'activités attribués à des individus (Reskin, 1977).

Si les indicateurs d'évaluation collective ne peuvent reposer sur des agrégats de mesures individuelles, quels peuvent être les appuis matériels du jugement ? D'une part, des mesures de nature relationnelle sont souvent proposées, marquant des activités partagées entre les membres d'une unité : co-direction d'ouvrages ou de projets, co-signature d'articles, co-animation de colloques; d'autre part, des mesures de nature organisationnelle sont suggérées comme l'organisation de séminaires de laboratoire, l'existence d'actions à destination des doctorants, l'information des membres de l'unité ou leur participation aux décisions.

⁸ "Evaluation : éléments et propositions pour un débat. Contribution de l'AERES à la préparation des Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche (Document complémentaire 2)", 6 Novembre 2012.

Références

- Akrich M., 1998, Les utilisateurs, acteurs de l'innovation, *Education Permanente*, n° 134, p. 79-89.
- Auranen O. et Nieminen M., 2010, "University research funding and publication performance – An international comparison", *Research Policy*, vol. 39, p. 822-834.
- Butler L., 2004, What happens when funding is linked to publication counts?, in *Handbook of Quantitative Science and Technology Research*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, p. 389-405.
- Pontille D., 2004, *La signature scientifique. Une sociologie pragmatique de l'attribution*, Paris, CNRS Editions.
- Pontille D. et Torny D., 2011, Revues et évaluation scientifique: fabriquer un monde de classements, *Carnets de Bord*, n° 17, p. 35-46.
- Pontille D. et Torny D., 2012a, Dans les coulisses des articles scientifiques : définir des catégories de fraude et réguler les affaires, *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, vol. 60, n° 4, p. 247-253.
- Pontille D. et Torny D., 2012b, Rendre publique l'évaluation des SHS : les controverses sur les listes de revues de l'AERES, *Quaderni*, n° 77, p. 11-24.
- Reskin, B. F., 1977, Scientific productivity and the reward structure of science, *American Sociological Review*, vol. 42, n° 3, p. 491-504.
- Solla Price D.J., 1963, *Little Science, Big Science*, New York, Columbia University Press.